

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 01 octobre 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE- Mme Mathilde DELANNES Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO (remplace Mr RODRIGUEZ) - Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN.

Absents : MM. Thierry ECOBICHON – Manuel RODRIGUEZ -

Référente Administrative : Assiste Geoffrey SAVIGNAT. Anne-Laure CHAPELLE (excusée).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile Pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 d u Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°11 du 02 juillet 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement
- 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LA ROCHELLE - STADE BOUFFENIE 2 - NNI 173000602

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 10/09/2024.

Date de mise en service : 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 11/09/2024, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/09/2024
- Rapport de visite du 09/09/2024 effectué par M. François DUPUY, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 10/09/2024 (299 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 09/03/2025 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 09/03/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BUSSAC FORET – STADE ANDRE FRETET 1 – NNI 170740101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2034.

BEDENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 170380101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034

NEUIL LE VIROUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 172630101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 18/09/2024, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ROYAN – GYMNASE ATLANTIQUE – NNI 173069903

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 18/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date ...

- Rapport de visite du 26/09/2024 effectué par M. François DUPUY, membre C.R.T.I.S.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CABARIOT – STADE LUCIEN BRANGER 2 – NNI 170750102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/09/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MALEMORT – STADE FOOT 5 – NNI 191235501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mis en service : 14/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 Palissades en date du 14/09/2024 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/09/2024

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot 5 Palissades jusqu'au 14/09/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTIGNAC – STADE R. DESMOULIN – NNI 242910101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/08/2024 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 29/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AOP du 08/07/1999 (263 personnes en tribunes et 1700 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2034.

ST LEON SUR L'ISLE – STADE DU BOURG – NNI 244420201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/012/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/09/2024 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AOP du 03/02/2012 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

NOTRE DAME DE SALHINAC – STADE DE LA PIERRE GRISE – NNI 243120102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 16/08/2024 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Travaux réalisés : Zone Sécurité et élargissement du terrain
- Rapport de visite du 20/08/2024 effectué par Mrs : DUMAS, DI PERRIO, BEAUDEAU membres C.D.T.I.S 24.
- AAC du 03/05/2023 (257 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/10/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST-ASTIER – SALLE POLYVALENTE DU ROC – NNI 243729901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FUTSAL 3 en date du 23/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2024 effectué par Mme DELANNES ET M. DI PIRRO, membres C.D.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AOP du 31/03/2014 (250 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 05/11/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LIMEYRAT – STADE RENE GAILLARD – NNI 242410101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 05/09/2024 (300 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAC.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LA BREDE – STADE A. MABILLE 1 – NNI 332130101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 30/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, Pdt CRTIS.
- AOP du 14/11/2014 (1500 personnes en pourtour +366 personnes en tribune)

La C.R.T.I.S. transmet à la FFF pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ST HELENE – STADE DUPIS 2 – NNI 334170102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/07/2031.

Mise en service le : **18/09/2024**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 13/09/2024, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 18/09/2024 effectué par Mr Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 26/01/2015 (600 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 18/03/2025 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 18/03/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MEDARD EN JALLES – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONCEAU 3 – NNI 334490102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 21/11/2012 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034.

ST MEDARD EN JALLES – STADE LEO LAGRANGE – NNI 334490801

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 28/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 21/11/2012 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034.

MERIGNAC – STADE JARD N°3 – NNI 332810403

Cette installation était classée en Niveau T4SYN jusqu'au 11/03/2030.

Mise en service le : 06/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN,

Par suite du changement de revêtement (charge RAFLE DE MAIS) en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- AOP du 09/05/2000 (7655 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 06/03/2025 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 06/03/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

CAMBLANES et MEYNAC – STADE LA LANDE 2 – NNI 330850102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN, en date du 16/09/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 01/10/2034.

BRUGES – STADE ARC EN CIEL – NNI 330850102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/10/2023.

Mise en service : 01/07/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25/09/2024, à la suite du changement du revêtement (charge Liège), ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- AOP du 24/02/2010 (300 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 01/01/2025 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/07/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MIOS – GYMNASSE MAYONNADE 2 – NNI 332849901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en FUTSAL 3 en date du 10/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité du 17/06/2021

- Rapport de visite du 26/08/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034.

ARES – SALLE POLYVALENTE – NNI 330119901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en FUTSAL 3 en date 13/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 04/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 07/11/2019

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité) :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034.

LANTON – COMPLEXE SPORTIF CASSIS – NNI 332299901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en **FUTSAL 3** en date 26/09/2024 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 25/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 07/11/2019

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité) :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034.

CERONS- GYMNASSE G. TACHON – NNI 331209901

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en **FUTSAL 3** en date 19/09/2024 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 24/07/2024
- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/06/204 (330 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST SAVIN – STADE DES SPORS MAURICE LACOSTE 1 – NNI 334730101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de levé des non-conformités du 17/09/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/07/2034.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MAGESCQ – GYMNASSE OMNISPORT – NNI 401689901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 28/08/2024
- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 04/10/2016
- AOP du 26/10/2016 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en FUTSAL 4 jusqu'au 01/10/2034

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

HOUEILLES-STADE LA GOUTERE-NNI 471190101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 02/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 02/09/2024.
- AAC du 02/09/2024 (200 personnes en tribune et 99 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LONS - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 643480101 (CFTIS du 19/09/2024)

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 17/09/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20/04/2010.

- Rapport de visite du 13/09/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Un des bancs de touche joueurs mesure 3,5 m au lieu de 5 m (Art. 3.9.5.2)

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée (photos à fournir), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 19/03/2025.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 (SYNT.) – NNI 790620202

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 24/09/2024, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/05/2023, ainsi que des documents complémentaires transmis :

Date de mise en service : **20/09/2024**

- Rapport de visite du 24/09/2024 effectué par Mr J.J. PETIT, membre C.R.T.I.S.

- Plan des vestiaires

- AAC du 19/09/2024 (1280 personnes en pourtour)

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 20/03/2025 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 20/03/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2 Confirmations de niveau de classement

LA PETITE BOISSIERE – STADE MUNICIPAL – NNI 792070101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2024

- Rapport de Visite du 18/09/2024 effectué par Monsieur J. JACQUES PETIT – membre CRTIS

- AAC du 23/09/2024 (1200 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce la confirmation de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2034.

LA PEYRATTE – STADE MUNICIPAL – NNI 792080101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 09/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/09/2024

- Rapport de Visite du 20/09/2024 effectué par Monsieur J. JACQUES PETIT – membre CRTIS

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité non conformes (art. 3.3. *)**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées **avant le 30/12/2024**, une visite de contrôle devra être effectuée pour le classement de cette installation en Niveau T5 PN.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NIORT – STADE DES GARDOUX – NNI 791910701

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/03/2024
- Lettre de la Mairie du 18/03/2024
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage
- Fiches techniques des équipements neufs
- Plan côtés des vestiaires (**vestiaires inférieur à 25m2**)

La C.R.T.I.S. transmet ce dossier pour un Niveau T3 SYN à la CFTIS pour décision.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CISSE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 860769901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 27/09/2024
- PV de la Commission de sécurité du 31/01/2024

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en FUTSAL 4 jusqu'au 01/10/2034

2.2. Confirmations de niveau de classement

COUHE – STADE COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CIVRASIEU (EX STADE DU COLLEGE) – NNI 860820201

Cette installation était classée en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 24/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 10/09/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 01/10/2034

2.3. Changements de niveau de classement

ST JULIEN L'ARS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862260102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 08/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/08/2024 effectué par M. Patrice HERAULT, membre C.R.T.I.S.

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/10/2034.

CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 860660301

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/07/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 20/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/09/2024 effectué par M. Patrice HERAULT, membre C.R.T.I.S.
- AAC (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHASSENEUIL DU POITOU – GYMNASE S.P. 2 – NNI 860629901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/06/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

POITIERS- GYMNASE ALIENOR D'AQUITAINE – NNI 861949905

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en FUTSAL 4 en date 26/09/2024 ainsi que des documents transmis :

- Plan des vestiaires et Aire de jeu

- PV de la Commission de Sécurité du 20/01/2020

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 01/10/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ISLE – STADE DES BAYLES – NNI 870750202

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT à 8 PN en date du 30/08/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 01/10/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST JOUVENT – STADE MUNICIPAL – NNI 871520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/07/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/09/2024 effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre C.R.T.I.S.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité non conformes (art. 3.3. *)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3 Changement niveau

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA ROCHELLE-STADE BOUFFENIE 2-NNI 173000602

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 LED en date du 11/09/2024, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/09/2024

- Type de sources : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 193 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

ROYAN – GYMNASE ATLANTIQUE – NNI 173069903

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFUTSAL 4 en date du 19/09/2024,

Ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/09/2024

- Type de sources : **AUTRE**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 269 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 01/10/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

JONZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171970101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 02/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/12/2023 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/12/2023.

- Etude d'éclairage en date du 05/04/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,00m et 8,00m maxi Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (8 x BVP 528 (1500 W) et 8 x BVP 518 (1000 W))



- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 46
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 304 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MALEMORT – STADE FOOT 5 – NNI 191235501

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/09/2024.
 - Hauteur de feu : 6,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 227 Lux
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/10/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BRIVE – STADE ROLLINAT– NNI 190310301

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/09/2024 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024
- Etude d'éclairage en date du **18/02/2022** :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 61 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (9 x BVP 528 (1340 W) et 3 x BVP 518 (895 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Glare Rating : 51.7
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 189 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 SYN – NNI 230960104

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 IM jusqu'au 12/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/12/2023 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E5 LED** et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du **17/09/2024**.
- Etude d'éclairage en date du **16/10/2023** :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 7,50m mini et 8,50m maxi Ligne de Touche ; 16,75m mini et 17,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (12 x AAA LUX WS 2507 (1700 W) et 4 AAA LUX WS 2707 (1700 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Glare Rating : 44
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,85
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BEAUREGARD DE TERRASSON – STADE MUNICIPAL – NNI 240300101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 126 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

VILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 240300101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - **Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 26 Lux (75 Lux minimum pour un niveau E7)**
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.11**
 - **U2h (EhMin/EhMoy) : 0.32 (≥0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prend note de l'éclairage de cette installation qui reste en niveau EEntraînement.

ST ASTIER – SALLE POLYVALENTE DU ROC – NNI 243729901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFUTSAL 3, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024
 - Hauteur de feu : 7,40m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 462 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST VINCENT DE CONNEZAC – STADE LES TARRIERES – NNI 245090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/08/2024.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 01 OCTOBRE 2024 – PV N° 02

PAGE 26/40

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/08/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

LALINDE – STADE JEAN PEYRIE – NNI 242230101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/08/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 107 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.25
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

BERGERAC – STADE DU PONT ROUX 3 – NNI 240370403

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 à la suite de l'Avis Préalable favorable du 02/07/2024 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 448 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 01/10/2028.

VELINES – STADE MARC BUISSON – NNI 245680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 30/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 à la suite de l'Avis Préalable favorable du 07/05/2024 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BORDEAUX – MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101 (CFTIS du 19/09/2024)

L'éclairage de cette installation était classé en niveau ETravaux jusqu'au 30/06/2024.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E1 de la CFTIS en date du 28/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages verticaux et horizontaux réalisé par un bureau de contrôle signataire de la charte relative aux contrôles des niveaux d'éclairage en date du 08/07/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 2183 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63 ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes
- Eclairage vertical Moyen (EhMoy) : Ev1Moy = 2011 Lux; Ev2Moy = 2042 Lux; Ev3Moy = 1809 Lux; Ev4Moy = 1785 Lux
- U1v (EvMin/EvMax) : U1v1 = 0.43 ; U1v2 = 0.41 ; U1v3 = 0.51 ; U1v4 = 0.43
- U2v (EvMin/EvMoy) : U2v1 = 0.63 ; U2v2 = 0.62 ; U2v3 = 0.69 ; U2v4 = 0.63
- Ratio EhMoy/EvMoy : Ev1 = 1.09 ; Ev2 = 1.07 ; Ev3 = 1.21 ; Ev4 = 1.22
- Alimentation de substitution : Oui (100% de manière instantanée)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. Elle conseille la mise en place d'un onduleur afin de supprimer le temps 0 (microcoupure lors de la bascule de l'alimentation normale vers la substitution).

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 jusqu'au 19/09/2026.

1.2. Confirmation classement

1.3. Changement niveaux

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

MIOS – GYMNASE MAYONNADE 2 – NNI 332489901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau EFutsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2024.

- Hauteur de feu : 6,80m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1510 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.71
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 01/10/2028.

LE BOUSCAT – STADE STE GERMAINE – NNI 330690101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 IM jusqu'au 28/09/2024

86La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 11/07/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/09/2024.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 917 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.84

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED jusqu'au 01/10/2026.

SADIRAC – STADE CREON 2 – NNI 333630202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 IM jusqu'au 20/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/04/2023, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

LANTON – STADE COMPLEXE CASSIS – NNI 332299901

Cette installation était classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau EFUTSAL 3 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 572 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.81
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.92

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL3 jusqu'au 01/10/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ARTIGUES DE LUSSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 330140101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 05/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 101Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.18
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

CADAUJAC – STADE H. PAZOT – NNI 330800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LE BARP– STADE JACQUES PLOTARD 2 – NNI 330290102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/09/2024 pour un changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024.
- Etude d'éclairage en date du 17/09/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 7,50m mini et 8,50m maxi Ligne de Touche ; 17,00m mini et 22,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 14 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 PIL SPA BERGAMO LASER+30 (1500 W) et 1 PIL SPA BERGAMO LASER+20 (1000 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 43
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 156 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable FAVORABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

MARTIGNAS APE LED E6

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MAGESCQ – GYMNASSE OMNISPORT – NNI 401689901

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/08/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : Tube fluorescent
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 678 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.70
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.83

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 01/10/2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

OSSAGES – SALLE POLYVALENTE – NNI 402149901

Cette installation était classée niveau E Futsal4 jusqu'au 24/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du **21/08/2024**

- Type de sources : tube fluorescent
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 253 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL4 jusqu'au 01/10/2028.

LABENNE - STADE DICHARRY 1 – NNI 401330101

Cette installation était classée E6 jusqu'au 02/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/09/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

LABENNE - STADE DICHARRY 2 – NNI 401330102

Cette installation était classée E6 jusqu'au 02/05/2024.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 01 OCTOBRE 2024 – PV N° 02

PAGE 31/40

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

PISSOS – STADE MUNICIPAL – NNI 402270101

Cette installation était classée E6 jusqu'au 20/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159LUX
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

MONT DE MARSAN - STADE BATBY – NNI 401920301

Cette installation était classée E6 jusqu'au 08/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.22 (≥ 0,40 minimum pour un niveau E6)**
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MONT DE MARSAN –STADE H.ST GERMAIN (ex-STADE BEILLET) – NNI 401920601

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/07/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024.
- Etude d'éclairage en date du 18/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : **165 LUX**



- U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,75**
- U2h (EhMini/EhMoy) : **0,52**

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 (SYNT.) – NNI 790620202

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/09/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CERIZAY – STADE ROGER QUINTARD – NNI 790620101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 06/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 16/09/2024 pour un classement de l'éclairage suite au passage en LED de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024.

– Etude d'éclairage en date du 18/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation symétrique : 11,00m mini et 15,00m maxi Ligne de Touche ; 12,00m mini et 15,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 25 m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED (BVP 528-T35 (1500 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 46.5
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 275 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,68
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable FAVORABLE pour un classement de l'éclairage en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 (SYNT.) – NNI 790620202

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 16/09/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024.
- Etude d'éclairage en date du 20/12/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED (3 x BVP528-T35 (1500 W) et 1 x BVP518 T35 (1000 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 45.8
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 284 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable FAVORABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

POITIERS – GYMNASSE ALIENOR D'AQUITAINE – NNI 861949903

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 LED à la suite au changement passage LED, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024
 - Hauteur de feu : 8,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 302 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 LED jusqu'au 01/10/2028.

CISSE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 860769901

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 LED et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024
 - Hauteur de feu : 8,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 276 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 LED jusqu'au 01/10/2028.

2.1. Confirmation de niveau de classement

OYRE – STADE MUNICIPAL – NNI 861860101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 13/06/2023, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY – NNI 860410201

L'éclairage de cette installation est classé niveau E5 jusqu'au 01/08/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des

documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024
 - Type de source : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 355 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,63
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79
 - Points Bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 01/10/2028

ROUILLE – STADE GASTON DELAVault – NNI 862130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/10/2023, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

ST BENOIT – STADE LA VARENNE 2 – NNI 862140102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite au changement passage LED, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

LA CHAPELLE-VIVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860590101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de m'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 208 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

BONNEUIL-MATHOURS – STADE PARC DE CREMAULT 1 – NNI 860320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EENTRAINEMENT jusqu'au 30/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 01/10/2028.

POITIERS – COMPLEXE SPORTIF SAINT NICOLAS – NNI 861940101

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 23/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Cet éclairage a été classé E5 et à la suite d'un passage LED, redevient niveau E5LED

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Raveau et Pain en date du 19/09/2024

- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 353 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0,80
- Points bis : conforme

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 01/10/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VOUNEUIL SOUS BRIARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862970101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/08/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2024.

– Etude d'éclairage en date du 25/06/2021 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 530m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (BVP 518-T35)
- Puissance installée : 29,06 kW
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 43.1
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 novembre 2024

Date limite envoi dossiers : 26/11/2024